

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-276 du 5 Juillet 1984

portant nomination et promotions, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- MU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- MU Le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU La Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant l'Ordre National du Bénin,
- VU Le décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin,
- VU Le décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin,
- SUR Proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales approuvée par le Comité Permanent du Conseil Exécutif National en sa séance du 18 Avril 1984,
- VU La décision N° 84-35/ANR/CP/P du 11 Juin 1984 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autorisant le Président de la République à décerner des distinctions honorifiques à Monsieur Louis GABEN, Secrétaire Général du Secours Catholique Français et à Mademoiselle Nicole RIVET, Chef du Service Assistance Technique Internationale, Responsable des Micro-Réalisations au Secours Catholique Français,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés et promues, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre National du Bénin, les Personnalités Françaises dont les noms suivent, pour prendre rang du 11 Juin 1984 :

- Au Grade de COMMANDEUR :

Monsieur Louis GABEN,
Secrétaire Général du Secours Catholique
Français ;

- Au Grade d' OFFICIER :

Mademoiselle - Nicole RIVET,
Chef du Service Assistance Technique
Internationale, Responsable des Micro-
Réalizations au Secours Catholique Français.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel. -

Fait à COTONOU, le 5 Juillet 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU. -

Le Grand Chancelier de l'O.N.B.

M. S. COULIBALY

Ampliations : PR 8 - CC/FREB 4 - Ministères 22 - Gde Chanc. 20
ANR 6 - CPC 4 - PG/PPC 2 - SGG 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - SPD 2 -
IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FA-SJEP-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 - ONEPI 2 - JORPB 2 - Intéressés 2.